

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Où Et Comment](#) > [Coûts](#) > Étude de cas n° 5 - droit commercial - responsabilité - Malte

Étude de cas n° 5 - droit commercial - responsabilité - Malte

Frais à Malte

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance	Appels				
		Frais d'acte	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
	Frais d'instance initiaux 712,77 € minimum (également fonction du montant réclamé)					
Cas A	712,77 € minimum (également fonction du montant réclamé)		s.o.	195,65 €		s.o.
Cas B	712,77 € minimum (également fonction du montant réclamé)		s.o.	195,65 €		s.o.

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	Huissier de justice			Expert	
		Frais moyens	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Frais obligatoires	Frais non obligatoires
	La représentation est-elle obligatoire? Il est fonction du montant réclamé	Le recours à l'huissier est-il obligatoire? Non obligatoire			Le recours à l'expert est-il obligatoire? Non obligatoire mais hautement probable dans ce cas	Il est fonction du montant réclamé
Cas A	OUI		s.o.	s.o.		
	Il est fonction du montant réclamé	Non obligatoire	s.o.	s.o.	Non obligatoire mais hautement probable dans ce cas	Il est fonction du montant réclamé
Cas B	OUI		s.o.	s.o.		

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins	Gage ou caution	Autres frais
--------------	--------------------------	-----------------	--------------

	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Frais Description	Montant
Cas A	NON	s.o. Non applicable car le montant de la demande d'indemnisation n'est pas quantifié	s.o. s.o.	s.o.
Cas B	NON	s.o. Non applicable car le montant de la demande d'indemnisation n'est pas quantifié	s.o. s.o.	s.o.

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas Aide juridictionnelle

	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide juridictionnelle s'applique si la personne vit de prestations sociales ou avec un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d'un bien.	s.o.	s.o.
Cas B	L'aide juridictionnelle s'applique si la personne vit de prestations sociales ou touche un salaire minimum, et si elle ne possède pas plus d'un bien.	s.o.	s.o.

Étude de cas Remboursement

	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.
Cas B	OUI	Il est fonction de la décision de justice	Consultation privée avec les avocats (frais extrajudiciaires)	s.o.

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Description	Coût approximatif
Cas A	Lorsqu'une seule des parties parle anglais	34,94 €	Elle est nécessaire uniquement lorsqu'un témoin ne parle ni maltais ni anglais	Compris entre 11,65 € et 58,23 € / heure	Frais encourus pour adresser la notification à la partie résidant à l'étranger	Il est fonction des frais facturés par les autres États membres

			Elle est nécessaire uniquement		Frais encourus	
	Lorsqu'une seule des parties parle		lorsqu'un témoin ne parle ni maltais ni	Compris entre	pour adresser la notification à la	Il est fonction des
Cas B	anglais	34,94 €	anglais	11,65 € et 58,23 € / heure	partie résidant à l'étranger	les autres États membres

■ Dernière mise à jour: 24/07/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.